



DEPARTEMENT DE L'OISE  
MAIRIE DE THIESCOURT  
60310 THIESCOURT

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2021

- |                                       |                                |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| • Séance du 23 avril 2021             | <u>Nombre de conseillers :</u> |
| • Date de convocation : 19 avril 2021 | • En exercice : 15             |
| • Date d'affichage : 19 avril 2021    | • Présents : 9                 |
|                                       | • Votants : 14                 |

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur GOMEZ François, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Patrice BAUDOIN, Isabelle LABRUYERE, Pierre SOMMÉ, Jean-Luc HIBON, Aurélia LUIS MORAIS, Michel COUVERT, CLIQUOT Sandra et David AVRIL.

Ont donné pouvoir : Christophe LIMA à Aurélia LUIS MORAIS, Lucie LETUPE à Isabelle LABRUYERE, Jacky FRERE à Patrice BAUDOIN, Cécile GOMEZ à François GOMEZ, Yolenne RICHEZ à Isabelle LABRUYERE

Etait absent : Antoine BOUNY

Secrétaire de séance : M. David AVRIL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

### Délibération N° 1 :

#### **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION 124 RUE PIERRE DUCHEMIN**

L'immeuble d'habitation sis 124 rue Pierre Duchemin correspond au logement de fonction de l'ancienne école des Bocages. L'école des Bocage a depuis fermé et a été aménagée en salle des fêtes. Il a été mis en location en date du 01/02/1998 à M. Boucaux Hugues et Mme Delaplace Laurianne. La durée légale du bail étant de 6 ans, celui-ci arrive à échéance le 31/01/2022.

Le conseil municipal désire récupérer le logement pour affecter son usage aux besoins propres de la commune de Thiescourt, propriétaire du bâtiment (mise à disposition au service vie sociale, animations, culture et loisirs en complément de la salle des fêtes attenante).

**Le conseil municipal décide de ce fait de ne pas reconduire le bail de location accordé à M. Boucaux Hugues et à Mme Delaplace Laurianne et autorise M. le maire à engager toutes les procédures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

**Questions diverses:**

Monsieur SOMME ne trouve pas normal que ce soit les agents qui entretiennent un terrain qui est prêté gracieusement aux habitants.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2021 est levée à 18h55.**